

Obtentions végétales—Loi

M. Funk: Mon collègue souligne que lorsqu'on a demandé d'en nommer un, l'argument est tombé.

Plus tôt, au cours du débat, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson) a déclaré que plusieurs raisons justifiaient le projet de loi, notamment l'accroissement de nos exportations et l'amélioration de nos méthodes d'élevage des animaux. Cependant, il n'a présenté aucun argument convaincant, il a simplement affirmé que c'était ce que croyaient les députés conservateurs.

Nous produisons énormément de céréales pour l'exportation et nous pourrions en produire encore davantage. Nous pourrions investir davantage dans la recherche d'obtentions végétales, et je crois que nous devrions. Il importe peu qu'il s'agisse d'investissements publics ou privés. Ce qui importe, c'est que les nouvelles obtentions restent du domaine public pour que tout le monde puisse se procurer les semences comme cela a toujours été. Les agriculteurs peuvent se payer des semences de la meilleure qualité. C'est une ressource nationale et internationale qui devrait rester dans le secteur public.

Le député a dit également que certaines des dispositions du projet de loi, y compris celles relatives à la durée du brevet, soit 18 ans, et aux échanges de renseignements, découlaient d'une convention internationale à laquelle nous devons adhérer. Cette convention internationale regroupe les pays qui, comme le député de Skeena (M. Fulton) l'a si bien dit, se sont pliés aux volontés des grandes multinationales. Cette philosophie a évidemment donné naissance à un nouveau système agricole.

Le député a mentionné 18 pays. Que faire des 160 autres pays du monde? Seulement 12 p. 100 des pays sont parties à cette convention. Si nous y adhérons, nous devons respecter les règles établies par ces 12 pays. Si nous devenons le 13^e pays, nous ne pourrions rien faire avec les 159 autres pays où des travaux très utiles sont effectués. Si les députés croient que nous sommes mieux de nous associer à ces 12 pays qu'aux 159 autres, ils devraient voir quels sont ces pays et quel genre d'agriculture ils appuient.

Le député a également dit que ce projet de loi n'était pas lié au libre-échange. Il a dit que, peu importe ce qui arrive, s'il y a une tornade ou un autre désastre naturel, les députés de l'opposition diront que c'est le libre-échange qui en est la cause.

M. Althouse: Ce n'est pas un désastre naturel, c'est un désastre créé par l'homme.

M. Funk: Comme le député vient de le signaler, ce n'est pas un désastre naturel, mais un désastre créé par l'homme. Il est lié au libre-échange, même s'il n'en est pas précisément question dans la mesure législative relative au libre-échange, quoique cela ne soit pas certain. Ce projet de loi représente une philosophie qu'on ne peut dissocier du libre-échange.

J'accepte volontiers la critique du député qui reproche de tout envelopper dans le libre-échange, mais c'est parce que le libre-échange est symbolique de toute la pensée du gouvernement selon qui les grandes entreprises étrangères importent davantage que les exploitations agricoles familiales, les emplois des habitants de l'Ohio importent davantage que ceux des travailleurs de l'usine Inglis à Toronto. Voilà le genre de jugements que les députés d'en face sont enclins à porter. Les ministériels devront nous excuser si chaque fois que nous voyons cette pensée en action nous nous mettons à parler du libre-échange. C'est une chose à laquelle les députés d'en face vont devoir s'habituer, car les Canadiens de partout voient les choses de la même façon.

On nous a dit que nous devons adopter cette façon de penser pour devenir compétitifs dans le monde moderne. On nous a dit que l'industrie agricole ne peut survivre dans le monde moderne que si nous adoptons cette façon de penser. Les ministériels vont jusqu'à dire que les députés qui s'opposent au projet de loi sont peut-être réactionnaires et ne veulent peut-être pas du changement ou du progrès. C'est plutôt dur à accepter de la part d'une tradition politique à laquelle nous devons plusieurs des institutions qui ont contribué énormément à la prospérité agricole du Canada, des institutions comme la Commission canadienne du blé que nous devons à un gouvernement conservateur. Le député a dit que c'était une idée vieux jeu qui symbolisait le NPD, et je crois que c'est exact à certains égards. Nous ne croyons pas que la Commission canadienne du blé soit vieux jeu, nous estimons qu'elle donne d'excellents résultats. Si les agriculteurs canadiens veulent l'emporter sur les agriculteurs américains, c'est grâce à la Commission canadienne du blé qu'ils y réussissent, non grâce à Cargill, car cette société est en conflit d'intérêts. Nous nous en trouvons mieux avec notre propre Commission canadienne du blé, et je pense que la plupart des agriculteurs le croient eux aussi.

La différence entre nous, c'est de savoir si la communauté agricole doit être composée d'exploitants-propriétaires en nombre suffisamment grand pour soutenir les petites localités agricoles ou si elle doit être vue comme une série de grandes sociétés commerciales agricoles. Nous croyons que l'approche moderne à l'économie de la Saskatchewan doit être d'accorder aux petits agriculteurs le même accès qu'aux plus grands à la tech-